



Mobilisation générale pour la forêt de Haye : on a besoin de votre soutien, la forêt compte sur vous !

Un projet de décret prévoit d'autoriser mines et carrières en forêt de protection.

Pour vous aider éventuellement, voici **quelques rappels des engagements et actions menés** par les associations FLORE 54, l'association de Sauvegarde et de Promotion du Massif Forestier de Haye et l'association ALPE Laxou :

Depuis 1972, date de création du Parc de loisirs de Velaine pour accueillir le public sur 250 ha, une attention particulière est portée à l'accueil du public sur les 12 000 ha. Depuis 40 ans, différentes actions, souvent méconnues ou oubliées du public, ont été menées par une ou plusieurs associations avec l'appui, depuis 30 ans maintenant, de la fédération départementale FLORE 54.

1979 : action forte des associations qui ont permis de s'opposer à l'installation d'une usine d'enrobé (bitume), en lieu et place de l'actuel Auchan La Sapinière à Laxou bien que 6 ha de forêt de Haye (sur les Fourasses) aient été distraits.

1987 : projet d'installation d'un golf sur Chavigny au lieu-dit « Clair Chêne » avec emprise sur la forêt de Haye (projet non réalisé).

1988 : projet de vente de plusieurs cantons sur la forêt départementale pour projet d'échanges avec la commune de Velaine et concession de la zone commerciale de Haye (projet non réalisé).

1990 : intervention des associations contre un projet de voirie longeant l'A33 depuis les Baraques en direction du sud et qui rejoindrait la Sapinière à Laxou (débouché de la RN 4 sur Laxou). Contre-propositions des associations dont la passerelle « Mickaël » qui a été réalisée pour les piétons et les cyclistes sur Champ-le-Bœuf.

Décembre 1999 : tempête Lothar avec pour conséquence la destruction de plusieurs milliers d'hectares de forêts. La plus belle hêtraie d'Europe en forêt de Haye paye un lourd tribut !

2000/2003 : requête au tribunal d'instance, puis au tribunal administratif pour faire prononcer l'annulation d'un arrêté préfectoral en date du 19 mai 2003 portant distraction du régime forestier de parcelles de terrain forestier situées sur les lisières ouest et sud de la forêt Domaniale de Clairlieu. Les associations n'ont pas été entendues : 6 ha de forêt Domaniale ont été « distraits » !

Depuis 1945, c'est plus de 950 hectares du Massif forestier de la couronne nancéienne qui ont été défrichés. Pour ce calcul, nous avons ajouté la surface totale du Parc de Haye qui est de 500 ha puisque 246 ha sont actuellement lotis (routes, bâtiments, terrains de jeux, prairie, etc.), d'après les notes de Vincent Peressotti « les défrichements en Meurthe et Moselle » 1993.

Enquête publique pour la Protection et le classement du Massif Forestier de Haye

2002 : à l'occasion des trente ans de l'association de Promotion et de Sauvegarde du Massif Forestier de Haye et du parc de Loisirs de Velaine, et suite aux effets tempête Lothar une grande manifestation festive réunit institutions, associations et public autour du devenir du Massif forestier.

De 2002 à 2005 plusieurs rencontres sont organisées pour recréer les conditions d'un bon accueil du public en forêt de Haye, les associations sont force de proposition !

2006 : après plusieurs mois de travail et de réflexion et suivant les éléments collectés et remontés de militants ou d'habitants, l'association de Promotion et de Sauvegarde du Massif Forestier de Haye, l'association ALPE Laxou et la fédération FLORE 54 s'unissent pour adresser un courrier à M. le Préfet pour demander le classement du Massif Forestier de Haye en forêt de protection comme peut le prévoir l'article L411-1 du code forestier : « Peuvent être classés comme forêts de Protection pour cause d'utilité publique : [...] les bois et forêts, quels que soient leurs propriétaires, situés à la périphérie des grandes agglomérations, ainsi que dans les zones où leur maintien s'impose, soit pour des raisons écologiques, soit pour le bien-être de la population ».

Sans réaction suite à notre démarche, **début 2007** les associations saisissent le Conseil de Développement Durable de la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour inscrire cette demande de protection dans le projet d'agglomération.

De nouveau sans réponse mais voyant de plus en plus de projets envisagés sur le massif de Haye ou aux abords immédiats de celui-ci, il est décidé, en **février 2007** :

- de créer un collectif d'associations,
- de lancer une pétition « 10 000 signatures pour sauver 10 000 ha »,
- de réaliser une cartographie reprenant l'ensemble des projets « envisagés » pouvant avoir une incidence sur le massif forestier ou aux abords de celui-ci. 23 projets sont ainsi relevés.

Succès des actions décidées ci-dessus : le collectif grossit très vite pour arriver en quelques mois à 62 associations. Quant à la pétition : 17 000 signatures collectées en 9 mois ! Cette forte mobilisation a certainement infléchi les pouvoirs publics (État et collectivités) qui décident de mener des études de faisabilité de protection du massif forestier.

Fin 2007 : début des travaux pilotés par l'Etat et constitution de cinq groupes de travail.

2007-2009 : phase de concertation avec de nombreuses réunions de travail où les associations s'impliquent fortement et sont force de proposition. Le travail aboutit à un très large consensus et la décision est prise de poursuivre sur le lancement d'une procédure de classement avec accord du ministre de l'agriculture en novembre 2009. Mise en place de 9 « chantiers » (groupes de travail) installés et chargés de produire remarques, idées, propositions, etc. Là encore l'assiduité des associations est de mise avec la volonté de produire un projet cohérent et exemplaire sur l'ensemble du massif forestier. Classer le massif en forêt de protection consiste à préserver les emprises mais ne protège en rien la biodiversité sur le massif ni sur les franges, lisières et espaces naturels contigus. Dans la continuité du Grenelle de l'Environnement, FLORE 54 entreprend de mener une réflexion puis des travaux montrant l'importance d'une Trame Verte et Bleue (TVB) sur l'ensemble du pourtour du massif et aux abords de celui-ci. La zone d'étude se situe entre la Meurthe et la Moselle depuis Frouard, jusqu'au canal de jonction Messein/Laneuveville, intégrant la totalité du massif forestier. Deux ans de travaux sont nécessaires pour mener à bien ces études de modélisation, de très

nombreuses visites et rencontres sur le terrain et plus de 40 réunions de travail notamment avec les collectivités. Cartographies, commentaires, photographies et documents à l'appui ont permis une présentation étayée des enjeux d'une Trame Verte et Bleue, largement partagée avec les collectivités, les services de l'Etat et de nombreuses structures dont les associations.

Fin 2009-mi 2013 : phase de constitution du dossier d'enquête, là encore de nombreuses réunions dans les groupes de travail mais aussi entre associations et des rencontres avec les acteurs du territoire.

De 2006 à 2013 : c'est aussi une communication soutenue de la part des associations montrant l'avancée du dossier ; des interventions nombreuses et régulières dans les différents médias locaux et régionaux pour informer et sensibiliser le public. Durant cette période, méthodiquement, les associations notaient les points positifs et négatifs du dossier, d'où des rencontres régulières avec certaines collectivités, avec les services de l'Etat, envois de courriers, de courriers recommandés, diffusion large d'informations via le réseau associatif, prises de positions dans les médias et même notation des collectivités et des services de l'Etat pour leur position et leur volonté de classer de manière cohérente ou pas un maximum de forêt.

Après une première conférence débat sur les enjeux du massif de Haye proposée par les associations ALPE, Massif de Haye et FLORE 54 sur Laxou le **23 janvier 2010** (140 personnes présentes). Avec le soutien de ces associations, FLORE 54 et la ville de Laxou, dans le cadre du cycle de conférences « Les Rendez-vous nature de Laxou » ont proposé une grande conférence sur les enjeux du Massif de Haye avec 11 intervenants de qualité. 180 personnes ont assisté à cette nouvelle rencontre le **1^{er} février 2013**.

Fin 2012- début 2013 : réactualisation du collectif qui porte le nombre de structures à 77.

2013 : plusieurs réunions publiques ont été tenues par FLORE 54 pour expliquer les enjeux et faire le point sur l'état d'avancement du dossier de classement ; plusieurs réunions du collectif avec les services de l'Etat et les collectivités dont des réunions territoriales au niveau des communautés de communes, des réunions en interne pour étudier le dossier et de nombreux contacts pris avec différents acteurs sur l'ensemble du territoire concerné.

Du 30 septembre au 31 octobre 2013 : Enquête préalable au classement pour cause d'utilité publique du massif forestier de Haye en forêt de protection.

Novembre 2014 : une délégation se rend chez le ministre de l'agriculture à Paris pour déposer les 40 kg du dossier d'enquête publique.

Octobre 2016, soit 10 ans exactement après la demande de classement du massif forestier de Haye par les associations, les services de l'Etat et les élus sont sollicités pour savoir où en est la procédure de classement

Fin janvier 2017, le Ministère de l'agriculture soumet un projet de décret que nous ne pouvons accepter en l'état.

**Soyons toutes et tous unis contre ce projet et agissons ensemble !
C'est pourquoi, massivement, et au plus tard le 20 février 2017,
nous vous invitons à adresser votre contribution !**